

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit : Mélange  
 Nom commercial : DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

**1.2.2. Utilisations déconseillées**

Restrictions d'emploi : Pas d'informations complémentaires disponibles

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

LA-CO Industries Europe S.A.S.  
 Parc Industriel de la Plaine de  
 l'Ain - Allée des Combes.  
 01150.BLYES.France.  
 Phone: +33 (0)4 74 46 23 23  
 Fax: +33 (0)4 74 46 23 29  
 E-mail: info@eu.laco.com  
 Web: http://www.markal.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**2.2. Éléments d'étiquetage****Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

1-Butanol; Isopropanol; 1-Methoxy-2-propanol; propan-1-ol; Rosin; colophony; [4-[[[4-anilino-1-naphthyl][4-(dimethylamino)phenyl]methylene]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene]dimethylammonium chloride (Basic Blue 26); [4-[4-(diethylamino)-α-[4-(ethylamino)-1-naphthyl]benzylidene]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidene]diethylammonium chloride; C.I. Basic Blue 7

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
 H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception P241 - Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise P321 - Traitement spécifique (voir Premiers secours sur cette étiquette) P330 - Rincer la bouche P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), de la poudre d'extinction sèche, de la mousse, Eau pulvérisée pour l'extinction P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais P405 - Garder sous clef P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale Point de collecte
Toxicité aiguë inconnue (CLP: Classification, étiquetage, emballage.) - FDS	: 2.5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par ingestion inconnue 2.5% du mélange consiste en composants de toxicité aiguë par contact cutané inconnue 2.5% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown acute inhalation (dust/mist) toxicity
Dangers pour l'environnement aquatique inconnus (CLP)	: contient 2.5 % de composants ayant un facteur inconnu de dangerosité pour l'environnement aquatique

### 2.3. Autres dangers

PBT: pas encore évalué

vPvB: pas encore évalué

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ethanol	(N° CAS) 64-17-5 (N° CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	60 - 75	Flam. Liq. 2, H225
Rosin; colophony	(N° CAS) 73138-82-6 (N° CE) 277-299-1 (Numéro index) 650-015-00-7	10 - 15	Skin Sens. 1, H317
1-Butanol	(N° CAS) 71-36-3 (N° CE) 200-751-6 (Numéro index) 603-004-00-6	5 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336
1-Methoxy-2-propanol	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3	4 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

propan-1-ol	(N° CAS) 71-23-8 (N° CE) 200-746-9 (Numéro index) 603-003-00-0	2 - 6	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
Isopropanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0	0 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
[4-[[4-anilino-1-naphthyl]]4-(diméthylamino)phényl]méthylène]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidène]diméthylammonium chloride (Basic Blue 26) substance de la liste candidate REACH ([4-[[4-anilino-1-naphthyl]]4-(diméthylamino)phényl]méthylène]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidène] diméthylammonium chloride (C.I. Basic Blue 26) [with ≥ 0.1% of Michler's ketone (EC No. 202-027-5) or Michler's base (EC No. 202-959-2)]	(N° CAS) 2580-56-5 (N° CE) 219-943-6	0 - 4	Acute Tox. 4 (Oral), H302
[4-[4-(diéthylamino)-α-[4-(éthylamino)-1-naphthyl]benzylidène]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidène]diéthylammonium chloride; C.I. Basic Blue 7	(N° CAS) 2390-60-5 (N° CE) 219-232-0	0 - 4	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Acute 1, H400

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé. Nocif en cas d'ingestion.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs très inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. EN469.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
-------------------	--

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Reportez-vous à la section 8.2.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Reportez-vous à la section 8.2.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.  
Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Déversements importants : Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure. Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Section 13: informations sur l'élimination. Section 7: la manipulation. Section 8: équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, d'éclairage, de ventilation antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
Conditions de stockage : Conservez dans un endroit à l'abri du feu. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Produits incompatibles : Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.  
Matières incompatibles : Sources de chaleur.  
Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes.  
Interdictions de stockage en commun : Matières incompatibles.  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Marquage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

ethanol (64-17-5)		
France	Nom local	Alcool éthylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1900 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	9500 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	5000 ppm
1-Butanol (71-36-3)		
UE	Nom local	n-Butyl alcohol
France	Nom local	Alcool n-butylique
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	150 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	50 ppm
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
UE	Nom local	1-Methoxypropanol-2
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	568 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm
UE	Notes	Skin
France	Nom local	Ether méthylique du propylène-glycol (1-Méthoxy-2-propanol)

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm
France	Note (FR)	Peau
propan-1-ol (71-23-8)		
France	Nom local	Alcool n-propylique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	500 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	200 ppm
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
Isopropanol (67-63-0)		
France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	980 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	400 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Éviter de créer des brouillards ou d'aérosols. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipement de protection individuelle : Éviter toute exposition inutile.

Protection des mains:

Utilisez des gants en caoutchouc. EN 374

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité. EN166

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. Respirateur agréé. EN 136/140

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Empêcher toute fuite ou déversement.

Autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Bleu.
Odeur	: Solvant.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 78 °C
Point d'éclair	: 17 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs très inflammables
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible  
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible  
Limites explosives : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 65 - 100 %

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Rayons directs du soleil. Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

ATE CLP (voie orale)	1470.5882352941 mg/kg de poids corporel
----------------------	---

ethanol (64-17-5)	
DL50 orale rat	10470 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	133.8 mg/l/4h

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (ppm)	> 7000 ppm 6 hr

propan-1-ol (71-23-8)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4032 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 33.8 mg/l/4h

Isopropanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	5840 mg/kg
DL50 cutanée lapin	16.4 ml/kg
CL50 inhalation rat (ppm)	> 10000 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Il n'y a pas de données écotoxicologiques connues pour ce produit.

ethanol (64-17-5)	
CL50 poisson 1	14200 mg/l
CE50 Daphnie 1	5012 mg/l
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
CL50 poisson 1	20800 mg/l
CE50 Daphnie 1	23300 mg/l
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l
propan-1-ol (71-23-8)	
CL50 poisson 1	4555 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l 48 h
Isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	10000 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
ethanol (64-17-5)	
Biodégradation	> 96 % 28 d
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	96 % 28 d
propan-1-ol (71-23-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	75 % 20 d
Isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ethanol (64-17-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.
propan-1-ol (71-23-8)	
BCF poissons 1	0.88
Log Pow	0.2
Isopropanol (67-63-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue	
Ecologie - sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue	
PBT: pas encore évalué	
vPvB: pas encore évalué	
Composant	
(2580-56-5)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Pas d'informations complémentaires disponibles

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non réglementé.

N° ONU (IMDG) : Non réglementé.

N° ONU (IATA) : Non réglementé.

N° ONU (ADN) : Non réglementé.

N° ONU (RID) : Non réglementé.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non réglementé.

Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé.

Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé.

Désignation officielle de transport (ADN) : Non réglementé.

Désignation officielle de transport (RID) : Non réglementé.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé.

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé.

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé.

##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé.

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé.

Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### - Transport par voie terrestre

Non réglementé.

##### - Transport maritime

Non réglementé.



# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### - Transport aérien

Non réglementé.

### - Transport par voie fluviale

Non réglementé.

### - Transport ferroviaire

Non réglementé.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Contient une substance de la liste candidate REACH à une concentration  $\geq 0.1\%$  ou avec une limite spécifique plus basse: [4-[[4-anilino-1-naphthyl][4-(diméthylamino)phényl]méthylène]cyclohexa-2,5-dien-1-ylidène] diméthylammonium chloride (C.I. Basic Blue 26) [with  $\geq 0.1\%$  of Michler's ketone (EC No. 202-027-5) or Michler's base (EC No. 202-959-2)] (EC 219-943-6, CAS 2580-56-5)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 65 - 100 %

#### 15.1.2. Directives nationales

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

	CAS (Chemical Abstracts Service) number.
	GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
	OSHA: Occupational Safety & Health Administration
	TSCA: Toxic Substances Control Act
	ATE: estimation de toxicité aiguë
	CLP: Classification, étiquetage, emballage.
	CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
	Code catalogue européen des déchets (CED)
	LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
	STEL: à court terme de limites d'exposition
	TWA: Poids moyen

Sources des données : European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1

# DURA-INK® 15, 25, 55, 60, 200 Blue

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 2	H225	D'après les données d'essais
Acute Tox. 4 (Oral)	H302	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H336	Méthode de calcul

**SDS Prepared by:** The Redstone Group, LLC  
6077 Frantz Rd.  
Suite 206  
Dublin, OH USA 43016  
T 614-923-7472  
[www.redstonegrp.com](http://www.redstonegrp.com)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*